



BULLETIN D'INSCRIPTION - VIDE GRENIER du DIMANCHE 24 MAI 2026
École SAINTE CROIX – 2 Rue de la Broche 85800 ST GILLES CROIX DE VIE
Mail : videgrenier.stgilles@gmail.com

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mail(obligatoire) : Tél (obligatoire) :
N° Pièce d'identité : O Carte d'identité O Passeport

Je réserve un emplacement de **3 mètres linéaires MINIMUM au prix de 11 € +** mètres linéaires (4 € par mètre supplémentaire)

Soit un total demètres linéaires pour€ au total.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessous et m'engage à le respecter. Je déclare sur l'honneur la non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Je joins un chèque de€ à l'ordre de **OGEC STE CROIX accompagné obligatoirement de la copie recto/verso de la pièce d'identité.**

Bulletin à retourner à l'école en précisant sur l'enveloppe « inscription vide grenier ».
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Le Signature

En remplissant ce formulaire d'inscription, nous collectons vos coordonnées dans un fichier informatisé. Ces renseignements sont utilisés pour la gestion de votre inscription. Ils ne font l'objet d'aucune communication vers l'extérieur de l'association. Les données collectées seront communiquées aux seuls membres de l'OGEC. Sans demande de votre part, nous conservons vos données le temps de la préparation du vide grenier. Conformément au RGPD, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en adressant un mail à l'association videgrenier.stgilles@gmail.com (consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Règlement du vide grenier

- Art 1.** Le vide grenier de l'OGEC École SAINTE CROIX aura lieu sur le site : **Esplanade Quai Garcie Ferrande.**
- Art 2.** Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait d'y participer entraîne l'acceptation de ce dernier.
- Art 3.** Le vide grenier de l'OGEC École SAINTE CROIX est réservé aux particuliers et à ce titre, les exposants sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés (objets neufs interdits). Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en matière de sécurité (produits dangereux, armes blanches, armes à feu, animaux vivants sont interdits). Les organisateurs pourront refuser le déballage de certains produits jugés dangereux ou non conformes à la législation en vigueur.
- Art 4.** Pour avoir accès à leur emplacement, les exposants doivent remplir les formalités administratives et s'acquitter de leur inscription. Le tarif d'un emplacement est de 11€ pour 3 mètres linéaires minimum + 4€ par mètre supplémentaire.
- Art 5.** Les objets exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'OGEC École SAINTE CROIX ne peut en aucun cas être tenue responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
- Art 6.** Les véhicules ne sont pas autorisés sur le site.
- Art 7.** En cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.
- Art 8.** L'organisateur se réserve l'exclusivité de la vente de restauration, boissons et friandises.
- Art 9.** L'accueil des exposants se fera à partir de 7h00 jusqu'à 8h45. L'accès des véhicules pour le départ du site sera autorisé à partir de 18h00.
- Art 10.** Les exposants s'engagent à ramener l'ensemble de leurs déchets à leur domicile (des sacs poubelle seront distribués à cet effet). L'emplacement loué devra être rendu propre et sans déchets.
- Art 11.** Nous vous rappelons que l'ensemble des organisateurs sont des parents bénévoles de l'École SAINTE CROIX, et que l'incivilité est passible d'une amende selon le code pénal.
- Art 12.** Nous vous souhaitons une bonne journée remplie de bienveillance.